

Pétrole et gaz du Canada—Loi

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, au moment du débat d'ajournement hier soir, nous en étions à la motion n° 25 dont je voudrais poursuivre l'étude.

Il y a de profondes différences entre un gouvernement totalitaire et un gouvernement démocratique. La différence la plus flagrante, c'est que le gouvernement démocratique respecte la propriété privée et le droit à la propriété tandis qu'un gouvernement totalitaire ne respecte ni l'un ni l'autre.

Le meilleur exemple qu'on puisse donner, c'est l'invasion de l'Ukraine par les communistes. A cette époque, des milliers d'Ukrainiens qui aimaient leurs terres, les avaient cultivées et les avaient fait produire en ont été spoliés. Le régime communiste a saisi, confisqué les terres, a exproprié les paysans, ne leur laissant même pas de quoi vivre. Voilà l'attitude caractéristique d'un État totalitaire.

Un gouvernement démocratique respecte la propriété privée. Je voudrais dire quelques mots là-dessus. Bien que le gouvernement actuel n'ait pas inscrit dans la charte le droit à la propriété privée, je suis sûr que la grande majorité des Canadiens souhaitent que cette prérogative soit reconnue, pas nécessairement dans une charte, mais en tant que principe fondamental du régime de notre pays. Nous avons le droit de posséder des biens.

Le droit à la propriété doit être assorti du droit de prendre des décisions à l'égard de cette propriété. C'est ce qui me gêne à propos de cette mesure législative. En effet, d'après ce bill, le gouvernement ne respecte nullement le droit à la propriété privée, et c'est là un changement grave. Quand le gouvernement peut faire main basse sur 25 p. 100 du produit des découvertes d'une compagnie et qu'il peut ensuite céder cette part à une société de la Couronne, cela n'est pas une grande marque de respect pour la propriété privée.

Une voix: C'est du vol.

M. Taylor: Mon honorable ami a raison; c'est du vol. C'est ce que les communistes ont fait aux Ukrainiens en expropriant leurs terres et en accaparant plus qu'une juste part. Les Ukrainiens n'avaient même plus assez pour vivre.

Il y a de meilleures façons d'atteindre le même objectif et je voudrais en proposer une. C'est facile de critiquer, mais ce que je veux faire, c'est proposer autre chose. J'espère que le gouvernement du Canada, qui est un pays démocratique bâti sur les principes fondamentaux de la libre entreprise, s'efforcera maintenant d'administrer le Canada selon les principes de la démocratie. Selon moi, la confiscation pure et simple d'une part de 25 p. 100 pour la remettre à une société de la Couronne n'est pas démocratique. J'en ai parlé hier soir et je veux maintenant passer à autre chose.

Nous savons que la Couronne a besoin d'argent et je conviens qu'elle doit avoir une part des richesses naturelles extraites de son territoire. Par ailleurs, elle n'a pas besoin d'exproprier, de confisquer ou de voler cette part. C'est tout à fait inutile. Le gouvernement pourrait se servir des principes de la libre entreprise pour exploiter les ressources enfouies dans les millions d'acres des Territoires du Nord-Ouest un peu comme on l'a fait en Alberta et probablement ailleurs au Canada. J'entends régulièrement les députés dénigrer le Fonds du patrimoine de l'Alberta. Je tiens à leur dire que le Fonds du patrimoine a été créé grâce aux principes de la libre entreprise. Il a été créé grâce au labeur de milliers de gens. C'est pour

cela qu'il est tellement précieux pour les Albertains. C'est parce qu'il a été créé par leur propre travail. Comment? Le gouvernement a autorisé la venue des capitaux étrangers, mais les sociétés étrangères qui voulaient investir en Alberta devaient respecter les règles fixées par les gouvernements provincial et fédéral. C'est ce que ces sociétés ont fait et elles ont en même temps réalisé des bénéfices. Elles ont présenté des demandes pour louer des parcelles de terrain. Si elles avaient loué une parcelle de trois milles sur trois milles, quelque part en Alberta, au sud-est par exemple, soit une parcelle de neuf milles carrés, et si elles trouvaient ensuite du pétrole, le gouvernement n'allait pas s'emparer de leur découverte.

• (1600)

Une société allait effectuer des travaux de prospection sismique et de génie sur le terrain pour découvrir combien il pouvait y avoir de pétrole. Elle forait ensuite un puits ou deux, le minimum nécessaire, et la production débutait si l'on découvrait du pétrole. Si la société voulait conserver le reste des neuf milles carrés, elle devait verser un loyer dans les coffres de l'Alberta pour ce privilège. Cependant, si la compagnie voulait se départir de cinq ou sept milles carrés, elle le pouvait. Ce territoire était alors mis aux enchères. D'autres gens ou d'autres sociétés pouvaient faire des enchères pour obtenir le droit d'y prospecter. Cela amenait des millions de dollars dans les coffres de l'Alberta, et ces millions provenaient de l'entreprise privée et non de l'argent des contribuables. Les gens pouvaient forer des puits, et quand ils découvraient du pétrole, ils savaient qu'ils en auraient la propriété.

Mais quelle part revenait à la population? Les sociétés paient des redevances, et ces redevances vont dans les coffres du gouvernement de l'Alberta. Cet argent appartient à tous les habitants de la province. C'est ainsi que la province est sortie du rang des provinces pauvres pour devenir une province riche. De plus, les sociétés paient des impôts fédéraux sur toute propriété et sur tout revenu imposable.

C'est la façon orthodoxe de procéder. Le gouvernement pourrait faire la même chose en insérant dans le présent bill une option de bail portant sur neuf milles carrés, ou même sur seize milles carrés. Les travaux de forage pourraient se faire et la Couronne fédérale percevrait sa part sous forme de redevances et d'impôts sur le revenu. Les parcelles inutilisées de ce bloc de neuf ou de seize milles carrés pourraient ensuite être vendues à l'encan. Pourquoi le gouvernement du Canada ne fait-il pas une petite enquête pour savoir comment le Fonds du patrimoine a été constitué? Il n'est pas tombé du ciel. Il a fallu beaucoup de travail et une planification soignée pour donner à toutes les parties l'occasion de faire des profits dans des conditions acceptables.

Au lieu de cela, en l'occurrence, nous favorisons une société de la Couronne en particulier. Le favoritisme ne paie pas. Nous perdrons toute crédibilité si nous continuons à privilégier un secteur de l'industrie pétrolière plutôt qu'un autre. Je n'ai rien contre Petro-Canada, mais pourquoi cette société ne s'affirme-t-elle pas et ne réalise-t-elle pas elle-même ses profits au lieu de tenter de s'approprier par des voies détournées 25 p. 100 de l'actif d'une société qui, elle, a investi ses propres fonds?